

La CGT dénonce les conditions de travail au sein de la résidence Artémis

Les membres du syndicat ont apporté leur soutien, mardi 19 avril, à une salariée menacée de licenciement. Ils estiment que « son cas est symptomatique de ce qu'il se passe au sein de la maison de retraite ».

Une vingtaine de personnes se sont réunies hier en fin d'après-midi devant la résidence Artémis (ex-jardins d'Asclepios, ndr) « pour dénoncer les conditions de travail » au sein de cette maison d'accueil privée pour personnes âgées.

C'est l'Union départementale de la santé et de l'action sociale CGT du Jura qui a lancé le mouvement.

« Bas salaires, contrats à durée déterminée et turnover des personnels »

Pourquoi ce mardi ? « Parce qu'une salariée, en CDI depuis 11 ans au sein de l'établissement, s'est vue signifier une mise à pied sans motif, répond Annie Vasse, secrétaire du syndicat du personnel CGT du centre hospitalier de Salins-les-Bains. Elle était reçue à 17 heures par la direction. Seulement, quand on convoque quelqu'un, on lui dit pourquoi. Ce qui n'a pas été le cas ». Selon les représentants de la CGT, ce cas est symptomatique « de la situation au sein de la maison de retraite ».



■ Les manifestants se sont regroupés vers 17 heures devant la résidence Artémis. Photo Renaud LAMBOLLEZ

« Bas salaires, contrats à durée déterminée et turnover des personnels nuisent à la qualité des soins et à une bonne prise en charge des résidents et notamment ceux qui souffrent de la maladie d'Alzheimer, énumère Jacques Berthault, secrétaire général de l'USDS-ASCGT39. Les personnels ne sont pas suffisamment formés, sont sous pression et n'ont pas assez de temps pour

bien s'occuper de chaque résident ».

« Ce qu'il se passe dans cette résidence va ou se produit déjà ailleurs. C'est dû à la fusion des hôpitaux locaux et des maisons de retraite, au plan de privatisation des établissements dans le Jura. Ce sont nos vieux qui vont être maltraités »,

Contratée, la direction n'a pas souhaité s'exprimer. Selon la CGT, les repro-

ches faits à la salariée mise à pied « n'ont pas été exprimés clairement » lors de l'entrevue. Toujours selon le syndicat, la déléguée du personnel n'aurait pas eu accès au dossier d'accusation. La direction maintient la mesure de mise à pied conservatoire et n'a pas répondu à la demande d'audience de la CGT.

Renaud Lambollez